



Compte rendu comité technique des services judiciaires du 5 Juillet 2017

La directrice a répondu à des interrogations et notamment sur l'extension de la prime anti terrorisme pour les fonctionnaires et magistrats en précisant que c'est à l'étude. Pour les spécialisés cela peut être envisagée mais pas pour ceux qui ne le font que ponctuellement. Un recensement est en cours des personnes spécialisées.

Pour les juridictions en situation de fragilité, des mesures sont déjà en cours de travail. Le rapport n'ayant pas encore été vu par le ministre, il faut encore attendre.

Pour les TASS et TCI, une remontée au 30 avril devait être faite, la synthèse est en cours pour le stock, immobilier, personnel, informatique.

Sur les Batignolles, et le TI en particulier, de nombreux groupes de travail ont été mis en place et notamment un sur les nationalités.

Sur la CA de Nancy, ce n'est pas un problème de vacance de poste mais de taux d'absentéisme, 3 magistrats supplémentaires sont affectés à compter de septembre. Des réunions ont lieu avec la DRAS pour évaluer la situation et envisager les moyens et un greffier.

l) Projet de décret relatif à la création d'un tribunal d'instance unique compétent sur le ressort de la ville de Paris et à la suppression des vingt tribunaux d'instance d'arrondissement :

Dès sa création, il pourra connaître des affaires nouvelles et cela permettra aux tribunaux déjà existants de traiter leur contentieux. Il est prévu un délai de 3 semaines entre la date de création et le déménagement du 1^{er} TI. La date de création est fixée au 14 Mai 2018 sachant que le 5 juin le 1^{er} TI parisien déménagera. Pour la suppression des TI, des discussions sont encore en cours. La suppression aura lieu à la date de son déménagement.

Sur le calendrier d'achèvement, le 15 juin était la date prévisible de la mise à disposition du bâtiment mais cela ne s'est pas fait car il reste des contrôles à faire ; l'avis de la commission de sécurité n'ayant pas non plus été donné.

Des travaux de renforcement de la sécurité sont encore à faire. Le calendrier du déménagement n'est pas remis en cause mais ce sera une opération inédite compte tenu de son ampleur : 1500 camions, 100 000 cartons. Le déménagement s'organisera sur 12 semaines entre le 9 avril et le 26 juin.



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Un certain nombre de bureaux sont prévus pour les services externes de la juridiction comme le secrétariat général, la société de gardiennage.

Le marché de déménagement fera l'objet d'un marché public qui a fait l'objet d'un appel d'offre.

Le tribunal d'instance est une opération de restructuration. Les groupes de travail ont été faits pour se projeter dans une structure considérable. La juridiction sera organisée en 4 pôles :

- Civil
- Des majeurs protégés
- De l'exécution : saisies, surendettement, régie
- Nationalité

Les TI ont essayé de traduire l'appétence pour la polyvalence autant qu'il était possible mais un effet de spécialisation va se produire qui sera tempéré.

Pour les régies des TI, leur pérennité jusqu'à la fusion est une nécessité.

Pour l'accompagnement ressources humaines, le choix a été fait d'un accompagnement individualisé et la DSJ a rencontré les agents en entretien individuel. 190 entretiens sur 220 ont été réalisés. Une deuxième campagne sera faite à partir de septembre. Les conseillers mobilité et carrière sont également saisis. Les DG ont été rencontrés au millénaire.

Avec le SAR de PARIS, il a été convenu des surnombres de placés notamment pour les directeurs de greffe et les greffiers. 4 greffiers stagiaires seront affectés dans les TI parisiens.

Pour le télétravail, c'est un chantier énorme avec une remise à plat de l'ensemble du fonctionnement et l'organisation des juridictions.

Vote : contre toutes les OS

II) Projet de décret tirant les conséquences de la création du tribunal d'instance de Paris :



Vote : contre toutes les OS

Points d'information :

1) **Point sur le projet de Portalis :**

Projet de modernisation et simplification de la justice. Il y a 6 versions avec le portail du justiciable qui souhaite connaître ses droits. Il n'y a aucune interaction avec les applicatifs. Il pourra ensuite se connecter sur son dossier via un code. Un observatoire sera mis en place avec les OS quand le déploiement va commencer.

2) **Liste des emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires :**

Certains emplois ont été rehaussé : Hors échelle BBIS pour le directeur de l'ENG.

1^{er} groupe DG : directeur de greffe de la CA Aix en Provence.

Hors échelle lettre A : 5 emplois supplémentaires : Ddarj adjoint paris RGB et RGH, directeur adjoint ENG et secrétaire général et DG du TI de Paris.

2^{ème} groupe culminant en indice 1015 : 18 postes.

3) **Liste des emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires :**

187 emplois ont été publiés sur les 200 nouveaux emplois 2017 ; Il restait 13 emplois pour être proposés à la suite de la CAP des directeurs. Le poste de chef de service à la cour de cassation est supprimé de la liste et l'adjoint du DG du TGI d'Ales est mis à la place.

Sur les 387 premiers emplois, 288 sont pourvus. Une nouvelle campagne sera lancée début septembre.

Circulaire de cadrage sur la formation continue :

Formation continue obligatoire sur 2 ans pour les greffiers et directeurs de greffe à hauteur de 5 jours qui sera joint au compte rendu d'évaluation.



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Un rappel devra être fait lors de l'évaluation si cela n'a pas été fait. Une formation d'adaptation à l'emploi pour les greffiers fonctionnels (4 semaines) est rendue obligatoire. La formation à l'adaptation est généralisée pour tout changement de fonctions. Cela demande une nouvelle organisation pour les SAR. Un référencement des besoins des agents sera effectué.

Un renforcement des RGF sera fait par binôme de cour d'appel. Pour l'outre mer, un RGF par océan.

Isabelle BESNIER HOUBEN

Sophie GRIMAUULT